

Lalizolle

on est si bien ici !

Le sommaire

L'édito	1
La vie municipale	2
Les finances	2
La vie citoyenne	3
La vie associative	5
Focus sur...	6
L'agenda	9
Le portrait	9
Le moment détente	10
Les infos pratiques	12

Mairie de Lalizolle

1 Place de la Liberté
03450 LALIZOLLE

04.70.90.42.05 www.lalizolle.fr

Directeur de la publication :
Sylvain CONDUCHÉ

Conception et impression :
Mairie de Lalizolle



L'édito



Chères habitantes, chers habitants,

Je suis heureux de vous faire part de notre première lettre d'informations.

Depuis mars, j'ai pris le temps de vous écouter et de vous rencontrer.

Je vais organiser, à partir de septembre, des rencontres de quartier afin que nous puissions faire davantage connaissance avec l'ensemble de l'équipe municipale qui m'accompagne avec engagement, sérieux et enthousiasme. La disponibilité et les compétences de chacun sont des atouts précieux pour notre commune.

J'ai la volonté d'améliorer notre cadre de vie, de soutenir la vie associative ainsi que les services de proximité. Cependant, face aux incertitudes de la conjoncture économique actuelle, la prudence s'impose. Cette situation nous conduit à gérer avec rigueur le quotidien tout en préparant les investissements pour l'année prochaine.

Ma plus grande inquiétude est la diminution démographique, qui met sous tension la pérennité de notre école, avec seulement 21 enfants à la rentrée. C'est un travail de tous pour remplir les logements vacants.

J'adresse enfin un grand merci à la nouvelle équipe du comité des fêtes pour son engagement et sa réactivité dans l'organisation du repas dansant du 14 août.

Je vous remercie de votre confiance et reste à votre écoute.

Sylvain CONDUCHÉ



La vie municipale

Le nouveau conseil municipal

La liste conduite par Sylvain CONDUCHÉ, « Ensemble préservons nos trois villages : Lalizolle, Boënat et Chalouze », a été élue au complet, dès le premier tour des élections municipales, le 15 mars dernier.

Les adjoints sont Franck ARNAUD et Béatrice PURAVET.



Les permanences

Le maire : sur rendez-vous et les matins de chaque premier mercredi du mois (sauf août)

Les adjoints : uniquement sur rendez-vous

Fermeture estivale

Le secrétariat de mairie fermera ses portes **du 8 au 29 août inclus** : nous vous invitons par conséquent à anticiper vos démarches administratives. Les élus restent cependant toujours à votre disposition durant cette période en cas de besoin.

L'agence postale sera quant à elle fermée du 8 au 15 août, puis les 19, 26 et 29 août. Durant la première semaine de fermeture, les objets en instance (lettres recommandées, colis, ...) seront à retirer à l'**agence postale d'Ébreuil** sur présentation d'une pièce d'identité.

Les finances

Comptes Financiers Uniques 2025

Les chiffres de clôture de l'exercice 2025 ont été présentés en conseil municipal le 10 avril dernier.

Le budget principal se termine avec un excédent de fonctionnement de **50 561,39 €** et un excédent d'investissement de **133 272,11 €**.

Le budget annexe relatif aux commerces présente également un excédent de fonctionnement de **2 855,91 €** et un excédent d'investissement de **302,99 €**.

Budgets 2026

Voté le 24 avril, le budget principal s'équilibre cette année en dépenses et en recettes à la somme de **579 020 €** pour la section de fonctionnement et présente un excédent de **394 931,17 €** en investissement.

Le budget annexe s'équilibre quant à lui en dépenses et en recettes à la somme de **10 881 €** pour la section de fonctionnement et présente un excédent d'investissement de **3 076 €**.

L'ensemble de ces documents est consultable en mairie et sur le site Internet de la commune.

La vie citoyenne

Transports scolaires

Les inscriptions au transport scolaire se terminent le 19 juillet prochain. Au-delà de cette date, une majoration sera appliquée.

Pour rappel, ce service est gratuit pour les élèves de maternelle et de primaire ayants droits tandis qu'un abonnement de 130 € est facturé aux élèves inscrits dans les collèges et lycées ayants droit.

Rendez-vous sur le site laregionvoustransporte.fr



Recensement citoyen

À partir de 16 ans, chaque citoyen français doit se rendre en mairie pour se faire recenser. Cette démarche lui permet ensuite d'être convoqué à la journée défense et citoyenneté, étape clé pour passer des examens comme le baccalauréat ou le permis de conduire, mais aussi pour être inscrit d'office sur les listes électorales.

Chats errants



Un chat non stérilisé peut rapidement contribuer à la surpopulation féline dans une commune, ce qui est actuellement le cas sur notre commune de Lalizolle. Une seule portée peut donner naissance à plusieurs chatons, qui eux même se reproduisent ensuite, ce qui entraînent la présence de nombreux chats errants.

Cette situation peut poser plusieurs problèmes : augmentation des abandons, souffrance animale, propagation de maladies et nuisances pour le voisinage.

La **stérilisation des chats** est donc fortement encouragée. Elle permet de limiter les naissances non contrôlées, de protéger la santé des animaux. Les habitants peuvent se rapprocher des cabinets vétérinaires, SPA et associations locales afin de connaître les solutions et aides disponibles.

Les nuisances sonores

Le bruit de la tondeuse du voisin au réveil ou pendant la sieste dominicale peut être source de conflits. C'est pourquoi, il est rappelé à chacun, particuliers comme professionnels, que l'utilisation d'outils bruyants est encadré par arrêté préfectoral :

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches de 10 h à 12 h

Le non-respect de ces horaires peut être sanctionné par une amende pouvant aller de 68 à 450 €.

La taille des haies

En France, la législation concernant la taille des haies est principalement régie par le Code civil et des arrêtés spécifiques. Selon Code civil, les distances de plantation des arbres et haies par rapport à la propriété voisine sont les suivantes :

- hauteur inférieure ou égale à 2 m : la plantation doit être effectuée à une distance minimale de 50 cm de la limite de propriété

- hauteur supérieure à 2 m : la distance minimale requise est de 2 m

Le respect de ces règles doit prévenir tout conflit de voisinage.

La période de taille est également encadrée pour protéger la faune locale, notamment les oiseaux durant leur période de nidification. Bien que la loi n'impose pas d'interdiction aux particuliers, il est fortement recommandé d'éviter la taille des haies ou l'élagage des arbres **entre le 15 mars et le 31 juillet**. Cette recommandation vise à préserver les nombreuses espèces d'oiseaux qui nichent pendant cette période.



Les agriculteurs sont, quant à eux, soumis par la loi à une interdiction de tailler leurs haies du 16 mars au 15 août, conformément à l'Arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE).

Urbanisme

Rappel du champ d'application des autorisations d'urbanisme (extrait) :

Travaux	Formalité obligatoire
Abri de jardin	Surface de - 20 m ² : déclaration. Surface de + 20 m ² : permis
Caravane	Installation pendant plus de 3 mois : déclaration
Carport, Pergola	Surface de - 20 m ² : déclaration. Surface de + 20 m ² : permis
Châssis ou serre	Au-delà d'1,80 m de haut : déclaration ou permis
Coffret (climatiseur, pompe à chaleur,...)	Déclaration
Construction existante	Modification aspect extérieur : déclaration
Construction nouvelle	Surface de - 20 m ² : déclaration. Surface de + 20 m ² : permis
Extension, Véranda	Surface de - 20 m ² : déclaration. Surface de + 20 m ² : permis
Mobil home	Interdit hors camping ou PRL
Mur	Au-delà de 2 m de haut : déclaration
Panneaux photovoltaïques	Sur construction existante : déclaration
Piscine non couverte	Bassin de - 100 m ² : déclaration, bassin de + 100 m ² : permis
Ravalement de façade	Aucune formalité sauf empiètement hors limites de propriété
Terrasse	Pas de plain-pied : déclaration ou permis
Toiture	Réfection à l'identique : pas de formalité. Modification : déclaration

La vie associative

Comité des fêtes

Un nouveau comité des fêtes a vu le jour le 24 juin dernier avec, à sa tête, Théo GOIGOUX, président, Charlotte ROUGIER, trésorière et Barbara BORREL, secrétaire. Toute personne désireuse de s'investir pour animer notre village est, à tout moment, la bienvenue au sein de cette association.

L'équipe nouvellement constituée donne d'ores et déjà rendez-vous au plus grand nombre le **vendredi 14 août à partir de 19 h** pour un repas dansant concocté par l'Épicurien et animé par DJ Jeanlo. Un feu d'artifice, offert par la municipalité, devrait être tiré depuis le stade Charles VILLENEUVE aux alentours de 22 h 30. Informations et réservations au 06.71.41.70.01 ou 04.70.90.42.05.

Projet de bibliothèque

Le **Salon des Crins** situé en face de l'école, au 17 rue du stade, poursuit son aventure et il y a du changement : Alexandra qui s'occupait de la coiffure et du shiatsu quitte les lieux mais garde la casquette pour travailler à domicile.

L'espace ainsi libéré, un projet de **bibliothèque municipale ou associative** est en train de naître au sein du salon. L'idée serait d'installer un coin bibliothèque, ludothèque ainsi qu'un espace de travail et de réunion pour les habitants du village.

Le projet est au stade de l'ébauche et toutes les personnes susceptibles d'être intéressées de près ou de loin sont vivement invitées à prendre contact avec Cécile pour la rencontrer : 06.86.31.50.70.

Des clés pour comprendre

Cette association clermontoise, composée d'une orthophoniste, d'une kinésithérapeute et d'une psychomotricienne, se rend régulièrement dans les Combrailles pour mettre en place des ateliers visant à renforcer les compétences parentales et à ressourcer les familles.

Ces ateliers s'adressent aux familles au sens large (parents, oncles et tantes, grands-parents...) et s'organisent autour du jeu spontané, moteur du développement !



Elle proposera, en cette fin d'année, trois rendez-vous à la salle des fêtes de Lalizolle contre une participation de 2 € par famille : **le samedi 17 octobre, le samedi 21 novembre et le samedi 12 décembre.**

Vous souhaitez en savoir plus sur notre association ? Contactez-nous !

desclespourcomprendre@hotmail.com

Focus sur...

Les nuisibles



La **chenille processionnaire** est la larve d'un papillon de nuit qui vit principalement dans les pins et les chênes. Elle se déplace en file indienne, formant une « procession ». Ses poils urticants peuvent provoquer des irritations de la peau des yeux et des voies respiratoires, et sont particulièrement dangereux pour les animaux, notamment les chiens. Il est donc important de ne pas la toucher ni de s'approcher de ses nids.

En cas de contact avec les chenilles processionnaires : ne pas gratter et éviter de toucher les zones irritées, laver abondamment la peau et les vêtements exposés, rincer les yeux à l'eau claire en cas d'irritation, consulter un médecin si les symptômes sont importants (réaction allergique, gêne respiratoire, atteinte des yeux). Pour les animaux, notamment les chiens, il faut consulter un vétérinaire en urgence si un contact est suspecté.

En présence d'un nid, ne tentez pas de le retirer vous-même, faites appel à un professionnel ou signalez-le à la mairie.

En France, l'**ambroisie** est classée comme espèce nuisible pour la santé humaine mais en plus d'être une problématique de santé publique, elle est une menace pour la biodiversité et l'agriculture.

Tout propriétaire ou occupant à quelque titre que ce soit d'un terrain doit l'entretenir de façon à empêcher la prolifération des pieds d'ambroisie.

L'objectif de cette lutte est d'interrompre le cycle de cette plante en l'empêchant de produire du pollen pour limiter les allergies mais aussi des semences pour limiter son invasion.

Vous devez l'éliminer, si possible, avant la floraison qui intervient de début août à octobre. Sinon, vous devez informer votre mairie. Pour la reconnaître et aller plus loin : <https://ambroisie-risque.info/>



Le **moustique tigre** est une espèce invasive reconnaissable à ses rayures noires et blanches. Il est surtout actif le jour et se développe dans de petites quantités d'eau stagnante. Il peut être gênant à cause de ses piqûres, souvent très irritantes, et il est aussi un vecteur potentiel de maladies comme la dengue, le chikungunya ou le zika.

Éliminez les eaux stagnantes (coupelles de pots, seaux...) car c'est là qu'il se reproduit, portez des vêtements longs, surtout la journée, pour se

protéger des piqûres et utilisez des répulsifs anti-moustiques adaptés sur la peau. Après une piqûre, il est conseillé d'éviter de gratter et de désinfecter la zone pour limiter l'irritation.



Le **frelon asiatique** (*Vespa velutina*) représente également aujourd'hui une menace sérieuse pour la biodiversité, les abeilles domestiques et la sécurité des habitants.

La commune de Lalizolle s'engage dans la lutte contre le frelon asiatique en finançant, à hauteur de 50 % et dans la limite de 130 €, la destruction des nids sur présentation d'une facture et d'un RIB.

En cas de présence d'un de ces nuisibles, il est important d'agir rapidement pour limiter les risques pour la santé. Ces espèces peuvent provoquer des allergies, irritations ou des problèmes plus grave.

Si vous en repérez, vous pouvez contacter votre commune via le formulaire de contact sur le site Internet de Lalizolle, cela permettra aux services compétents d'intervenir et de mettre en place des mesures adaptées. Signaler ces espèces contribue à protéger votre entourage et limiter leur propagation.

Fortes chaleurs

Notre pays ayant déjà connu deux épisodes de canicule avant même le début de l'été, il est important de rappeler quelques consignes.

Pour se protéger, il est conseillé de rester au frais, de ne pas pratiquer d'activité physique et sportive et de boire régulièrement de l'eau sans attendre la sensation de soif.

Aussi, pour limiter les risques d'incendie, il est interdit de faire brûler des végétaux, de jeter les mégots de cigarette au sol et d'utiliser des objets provoquant des flammes ou des étincelles.

Afin de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires, les maires peuvent recueillir des informations relatives aux habitants vulnérables qui en font la demande car, en effet, un des points noirs dans ce genre de situation se trouve avant tout au domicile des personnes vivant seules, parfois sans famille à proximité, sans accompagnement régulier et sans avoir demandé leur inscription sur le **registre communal**.

Ainsi, toute personne souhaitant se faire inscrire doit s'adresser en mairie tout en précisant que la radiation peut avoir lieu à tout moment.

Prélèvements d'eau

En raison du déficit pluviométrique et des températures caniculaires dernièrement observées, la situation hydrographique se dégrade rapidement et certains sont tentés d'effectuer des prélèvements domestiques, notamment dans l'étang communal de Duème.



Il est cependant rappelé qu'une demande d'autorisation est à effectuer, au préalable, en mairie mais que, compte tenu de l'importante sécheresse actuelle et au regard de l'arrêté préfectoral de restriction des usages de l'eau, aucune autorisation ne sera accordée avant un retour à la normale.



Meublés de tourisme

La loi du 19 novembre 2024 a rendu obligatoire la procédure d'enregistrement des meublés de tourisme. En effet, les loueurs devaient, jusqu'à présent, déclarer leurs meublés en mairie.

Ainsi, à partir du 2nd semestre 2026, toutes les locations de meublés touristiques, hormis les chambres d'hôtes, devront être enregistrées sur un téléservice national, l'**API meublés national**, y compris les loueurs ayant déjà reçu un numéro d'enregistrement de la part de leur commune avant la sortie de la version finale de ce téléservice.

Cette plateforme centralisera les échanges de données entre les plateformes de location et les communes ou EPCI. Les numéros d'enregistrement seront générés automatiquement.

Dès la mise en place du téléservice d'enregistrement des meublés de tourisme, la déclaration simple en mairie ne sera alors plus possible et les usagers devront faire une **demande de numéro d'enregistrement** via le nouveau téléservice. Un délai de « transition » sera toutefois prévu afin de laisser le temps aux loueurs, de s'enregistrer et d'obtenir un numéro.

Logement communal à louer

La commune loue un appartement magnifiquement restauré au 2^{ème} étage de l'ancienne école de Boën.



Description :

- surface : environ 50 m²
- composition : une cuisine, une salle de bain et deux chambres
- loyer mensuel : 320 €
- charges mensuelles : environ 30 €

Face à la fragilité des effectifs de l'école, l'équipe municipale recherche, de préférence, un ménage avec un ou deux enfants afin de pouvoir renforcer la composition du groupe à la rentrée prochaine.

Le logement est disponible dès maintenant et les visites sont possibles sur rendez-vous au 04.70.90.42.05.

L'agenda

Jeudi 30 juillet	Repas concert avec le groupe « Révolt » à partir de 20 h au Camping des Papillons
Jeudi 13 août	Repas concert avec le groupe « Jo Guitare » à partir de 20 h au Camping des Papillons
Vendredi 14 août	Repas dansant et feu d'artifice à partir de 19 h à la salle des fêtes
Samedi 12 septembre	Messe patronale à partir de 18 h en l'église Sainte-Marie suivie d'un moment de partage autour d'une brioche
Samedi 17 octobre	Atelier parentalité de 10 h à 11 h 30 à la salle des fêtes
Mercredi 11 novembre	Cérémonies commémoratives à 10 h 30 au monument aux morts
Samedi 21 novembre	Atelier parentalité de 10 h à 11 h 30 à la salle des fêtes
Samedi 12 décembre	Atelier parentalité de 10 h à 11 h 30 à la salle des fêtes

Le portrait



Frédérique et David sont, depuis juin 2025, les nouveaux propriétaires et gérants du Camping des Papillons.

Originaires de Suisse, leur expérience professionnelle est déjà riche mais dès leur rencontre en 2021, ils ont tout mis en œuvre pour réaliser leur rêve, celui de tenir un camping !

En effet, grâce à une opportunité financière et après avoir voyagé en camping-car dans notre belle région, ils ont décidé de venir s'installer à Lalizolle.

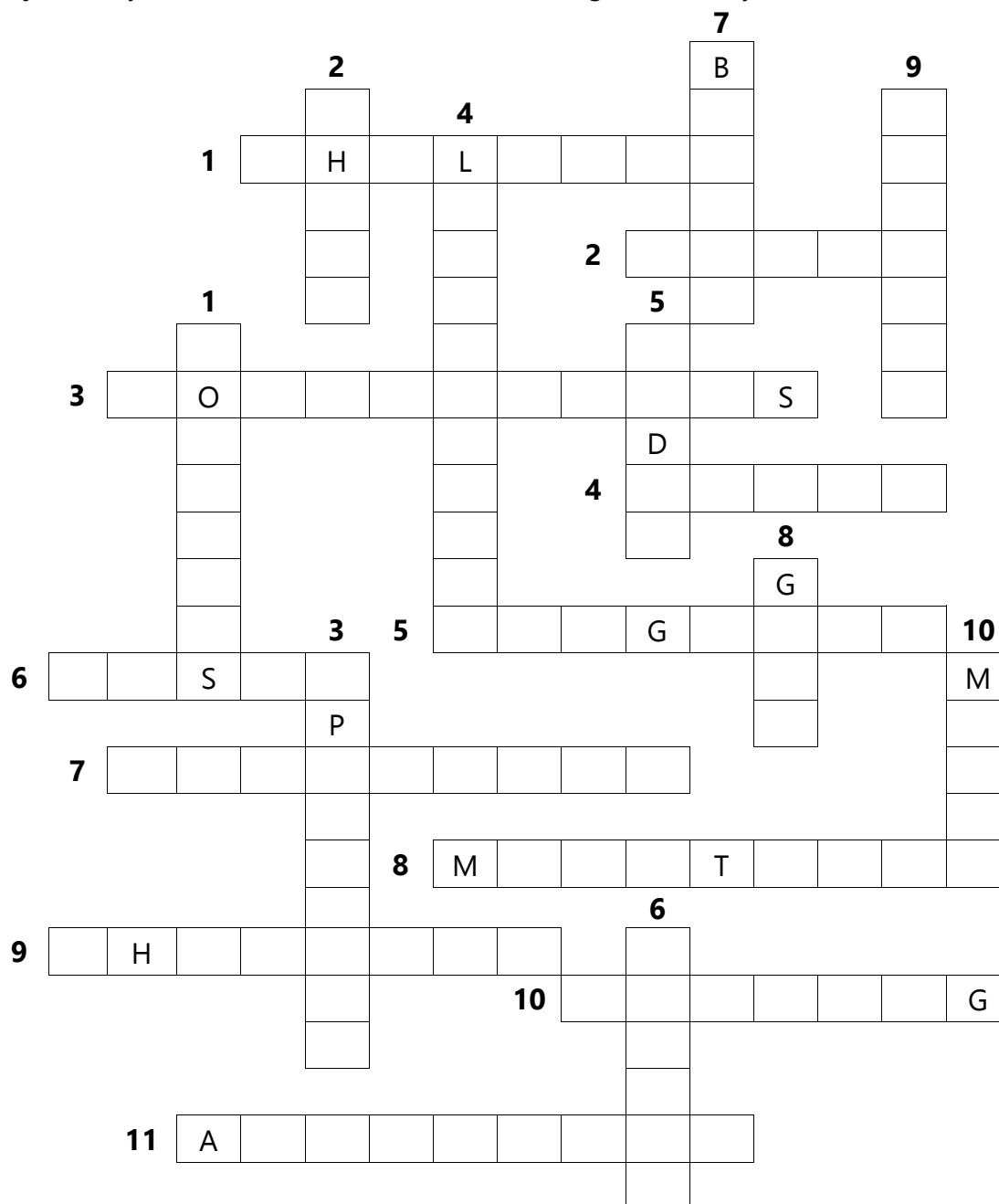
Venez nous rendre visite cet été !

Le snack est ouvert au public sur réservation en juillet – août à partir de 17 h.
Un programme d'animations sera également proposé à tous durant l'été.

Plus d'informations au 04.70.90.44.47

Le moment détente

Mots croisés : Merci d'avoir pris le temps de feuilleter notre lettre d'info. Maintenant, place au jeu et voyons si vous connaissez bien notre village : à vos crayons !



Vertical : 1 - Forêt proche de Lalizolle, 2 - Arbre que l'on trouve dans la forêt, 3 - L'----- est le nom du restaurant, 4 - Habitant de Lalizolle, 5 - Commune proche, 6 - Se situe dans le même bâtiment que la poste, 7 - Un de nos trois villages, 8 - On peut y manger et y dormir, 9 - Nom de la place de la mairie, 10 - Cérémonie qui a lieu dans l'église

Horizontal : 1 - Un de nos trois villages, 2 - Prénom de la sainte de l'église du village, 3 - Ancienne province historique, 4 - Structure qui accueille les enfants, 5 - Gibier qui se trouve dans la forêt, 6 - Pour acheter des timbres, 7 - Nom de la commune, 8 - Insecte qui se trouve près de l'eau stagnante et qui pique, 9 - Se déplace en file indienne et nocif, 10 - Lieu pour passer des vacances, 11 - Plante invasive allergisante

Filet mignon de porc à la crème de noisettes



ÉTAPE 1 : Parer si nécessaire et couper le filet mignon en 8 tronçons.

ÉTAPE 2 : Prendre 30 grammes de noisettes pour les torréfier dans un plat allant au four et faire dorer 20 minutes environ à 200°C.

ÉTAPE 3 : Dans une cocotte, faire colorer les morceaux de porc avec du beurre et de l'huile, assaisonner sel poivre et thym. Après coloration, débarrasser et mettre de côté.

ÉTAPE 4 : Émincer l'échalote, la carotte et l'ail et faire revenir à la place du mignon. Quand ils sont bien dorés, ajouter l'autre moitié des noisettes et le vin blanc, faire réduire un peu puis ajouter la crème à la 1^{ère} ébullition. Mixer le tout, assaisonner sel et poivre.

ÉTAPE 5 : Laisser mijoter un petit moment puis ajouter le filet mignon.

ÉTAPE 6 : Quand le filet mignon est cuit, vous pouvez lier la sauce avec de 2 cuillères de maïzena.

ÉTAPE 7 : Enlever la peau des noisettes torréfiées en les frottant entre les mains puis les concasser grossièrement.

ÉTAPE 8 : Parsemer les noisettes concassées sur la préparation. Vous pouvez ajouter du persil ou de la ciboulette hachée pour la présentation. C'est prêt, à table !!!

Conseil du chef : Vous pouvez servir avec des lentilles blondes d'Henry de Vicq et un verre de St-Pourçain rouge.

Ingrédients pour 4 personnes :

- 1 kg de filet mignon de porc "SARL des 3 petits cochons" Lalizolle
- 80 grammes de noisettes entières du "Domaine des Kaolins" Echassières
- 20 cl de crème liquide 30 %
- 20 cl vin blanc
- 1 carotte
- 2 échalotes
- 2 gousses d'ail

Idée activité

À la recherche d'une activité familiale pour cet été ? Pensez à une partie de pêche à l'étang communal de Duème !

Les cartes sont en vente en mairie et au restaurant l'Épicurien jusqu'au 18 octobre et devront être présentées en cas de contrôle. Les tarifs varient de 5 à 25 € pour les plus de 12 ans.

Alors n'hésitez plus, venez trouver fraîcheur et tranquillité dans ce petit ilot de verdure situé au 14 Route de Boënat.

Les infos pratiques

Services

Secrétariat de mairie : 04.70.90.42.05

Ouvert du lundi au samedi (un samedi sur deux, en semaine impaire) de 9 h à 12 h 15

Agence postale communale : 04.70.90.42.05

Ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 45 et les samedis de 9 h à 11 h 30

Service de Gestion Comptable de Gannat :

04.70.90.02.36

VIVA Sioule, Centre Social d'Ebreuil :

04.70.90.74.80

Communauté de Communes St Pourçain, Sioule, Limagne : 04.70.47.67.20

Salle des fêtes – Gîte de groupe

Renseignements et réservations :

04.70.90.42.05 ou gitelalizolle@gmail.com

Groupe scolaire

Ecole maternelle / Directeur : 04.70.90.94.26

Ecole primaire : 04.70.90.43.43

Déchetteries

Ébreuil : 06.73.67.36.72

Ouverte du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Bellenaves : 06.80.84.49.31

Ouverte mardi, mercredi et samedi de 8 h 30 à 12 h et jeudi, vendredi de 13 h 30 à 17 h

Urgences et dépannages

Pompiers : 18

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

ENEDIS : 09.72.67.50.03

SIVOM : 04.70.90.02.89

Routes départementales : 04.70.34.40.03

Hébergement d'urgence : 115

Enfant en danger : 119

Cyber harcèlement : 3018

Violences faites aux femmes : 3919

Professionnels de la commune

Hébergements :

Camping des Papillons : 04.70.90.44.47

Chez Barbara : 06.58.34.40.45

La maison de vacances : 06.46.63.30.70

Le refuge des 3 petits cochons : 06.32.61.85.95

La Croix des Bois : 04.70.90.41.55

Alimentation :

L'Épicurien : 04.70.99.33.93

Les trois petits cochons : 06.32.61.85.95

Service à la personne :

Catherine MICHEL : 07.44.99.89.52

Stéphanie RENOUX : 06.26.51.05.01

Marlène WILFRID : 06.18.11.11.36

Artisans :

Chaudronnerie

Guillaume DESFARGES : 06.31.35.02.21

Ramonage

Clément SINEL : 06.35.37.85.64

Détection de fuites

Marc JUJAN : 06.32.97.75.36

Entretien des espaces verts

Olivier MAILLARD : 06.81.81.01.35

Plâtrerie peinture

Christophe TOURRET : 06.17.98.35.88

Joël DEBADTS : 04.70.90.41.07

Accompagnement et correction littéraire

Elodie MAURY : contact@lechodelencre.fr

Sculpture

Michel STEFANO : 06.67.93.36.22

Tapiserie d'ameublement

Cécile AMIGAS : 06.86.31.50.70

Emballage bois

Fournel Emballages : 04.70.90.42.08

Activités agricoles :

Haras de Sivola : 06.13.60.77.67

Claude TOURRET : 04.70.90.41.66